

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le 4 septembre 2024.

RÉSOLUTION NO. : 13.1

ATTENDU la recommandation CE-2024-738-REC du comité exécutif extraordinaire du 4 septembre 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027* de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, le 5 septembre 2024

**Me Laura Thibault
Assistante-greffière**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 4 septembre 2024.

CE-2024-738-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027* de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 4 septembre 2024



**Me Laura Thibault
Assistante-greffière**



RECOMMANDATION

Direction responsable	Administration & finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil Municipal
Date de présentation au comité exécutif	4 septembre 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	4 septembre 2024
Objet	Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 de la Ville de Terrebonne

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2025-2026-2027 de la Ville de Terrebonne, tel que produit et présenté par l'administration municipale.

Signataire :

Serge Villandré
2024.08.27
15:25:11 -04'00'

Direction générale

Direction responsable	Administration & finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	4 septembre 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	4 septembre 2024
Objet	Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 de la Ville de Terrebonne

CONTENU

Mise en contexte

En vertu des articles 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* et de saintes pratiques en matière de gestion financière, le conseil municipal doit adopter annuellement le programme triennal d'immobilisations de la Ville.

Historique des décisions

20 décembre 2023 - CM 628-12-2023
Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

Description

La programmation des dépenses en immobilisations par un organisme municipal vise les principaux objectifs suivants :

- Lui fournir un outil de planification des investissements compte tenu de ses priorités de développement et des ressources financières dont il dispose ;
- Lui permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs ;
- Lui permettre d'élaborer son calendrier de réalisation des règlements d'emprunt tout en l'aidant à connaître ses besoins de financement.

Le Programme triennal 2025-2026-2027 a été réalisé de façon collégiale par les diverses directions de la Ville.

La direction des finances agissait comme coordonnateur du processus de production du PTI ainsi que comme responsable d'établir des sources de financement pour les divers projets ou programmes. La direction générale chapeautait l'ensemble du processus.

Un document sommaire contenant de l'information financière de même que des explications sur les principes et balises qui ont guidé l'administration municipale dans la production du PTI a également été préparé.

La direction des relations avec les citoyens et des communications a appuyé les intervenants pour produire les documents et les outils de communication afférents au PTI.

Des ateliers de travail ont également eu lieu avec les membres du comité exécutif.

Justification

S/O

Aspects financiers

S/O

Calendrier et étapes subséquentes

Les prochaines étapes consistent donc en :

- Recommandation par le CE ;
- L'adoption du PTI par le conseil municipal.

PIÈCES JOINTES

- Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Josiane Josiane Chevrier
Chevrier 2024.08.22
14:48:13 -04'00'

Josiane Chevrier, CPA auditrice
Conseillère en gestion financière
Direction de l'administration et finances

Endosseur :

 Signé numériquement
par Caroline Mongeon
Date : 2024.08.22
16:12:21 -04'00'

Caroline Mongeon
Cheffe de division – comptabilité et assistante trésorière
Direction de l'administration et des finances

Approbateur :



Signé
numériquement par
Raymond LeBlanc
Date : 2024.08.22

Raymond LeBlanc, CPA, OMA, F. Adm.A.
Directeur et trésorier
Direction de l'administration et des finances